

**Commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille**



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 AVRIL 2021**

Daniel RUFFAT ouvre la séance à 19h05.

- **Présents** : Muriel AUDIBERT, Gisèle BAHURLET-MARTY, Pierre BODIN, Didier CAZENEUVE, Laurent CHARTOUNI, Anthony DELMAS, Florian ESCRIEUT, Audrey FABRE, Gérard LAVIGNE, Thierry MARCHAND, Jean-Paul MONTEIL, Aline PERQUE-CABANIS, Isabelle REUSSER, Daniel RUFFAT, Michèle TOUZELET, Sandrine VALETTE
- **Excusés avec pouvoir**: Aimène HACHANI (pouvoir à Florian ESCRIEUT), Eric NEAUPORT (pouvoir à Gisèle BAHURLET-MARTY), Mélanie ROGE-MATYKA (pouvoir à Daniel RUFFAT)
- **Secrétaire de séance** : Florian ESCRIEUT
- **Présent - Secrétariat de mairie** : Lakhdar BENSİKADDOUR

**ORDRE DU JOUR :**

---

1. Approbation du compte rendu du 11.02.2021
2. Votes compte administratif – budget Principal et budget Annexe d'Assainissement :
  - Compte Administratif 2020
  - Compte de Gestion 2020
  - Affectation du résultat de fonctionnement 2020
3. Votes budget Principal et budget annexe d'assainissement 2021
4. Vote des taux d'imposition 2021
5. Communauté de communes des Terres du Lauragais : approbation du projet de pacte de gouvernance 2020-2026
6. Questions diverses

**1. Approbation du compte rendu du 11.02.2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 11.02.2021 est adopté à l'unanimité

**2. Votes compte administratif – budget principal et Annexe d'Assainissement :**

- **Compte administratif 2020**
- **Compte de gestion 2020**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2020**

Présentation réalisée par Thierry Marchand, adjoint aux finances  
Document de présentation joint en annexe

- **Compte administratif 2020 : budget Principal**

<b>Comptes Administratifs 2020</b>			
<b>Budget principal : Situation financière à fin de l'année</b>			
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	1 521 894,10	1 174 332,89	-347 561,21
Fonctionnement	1 808 160,13	1 808 026,35	-133,78
<i>RAR investissement au 31/12/2020</i>	<i>546 000,00</i>	<i>570 000,00</i>	<i>24 000,00</i>
<b>Report de l'exercice 2019</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement		362 801,00	362 801,00
Fonctionnement		523 372,65	523 372,65
<b>Résultat Cumulé à fin 2020 (avec report et RAR à fin 2020)</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	2 067 894,10	2 107 133,89	39 239,79
Fonctionnement	1 808 160,13	2 331 399,00	523 238,87
<b>Total Cumulé</b>	<b>3 876 054,23</b>	<b>4 438 532,89</b>	<b>562 478,66</b>



*Daniel RUFFAT : « Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour 2020 fait apparaître un solde nul : 1,808 million d'€ en recettes et en dépenses. Par rapport à 2019, les recettes n'ont progressé que de 0,76% avec une diminution des dotations de l'Etat de -2,82%, alors que les dépenses enregistrent une augmentation de 14,32%, notamment au chapitre des charges à caractère général qui est de 13,17% : on y retrouve l'achat des masques. Compte tenu du résultat reporté de 523 372€, l'excédent cumulé de la section est de 523 238€.*

En investissement les dépenses s'élèvent à 1 521 894€ et les recettes à 1 174 332€. Parmi les principales opérations, il y a l'école, la mairie, la Palenque, le tennis, l'atelier. Elles ont été financées par des subventions, à hauteur de 752 761€ (région, DETR, département), le FCTVA, pour 120 620€, les taxes d'urbanisme, pour 249 903€. Le besoin de financement de cette section, pour l'exercice 2020 est, par différence, de 347 562€. Toutes sections confondues, le solde global de clôture, au 31 décembre 2020, est de 538 477€. »

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le compte administratif du budget principal est adopté à la majorité :

(Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 4),

- **Compte administratif 2020 : budget annexe d'Assainissement**

<b>Comptes Administratifs 2020</b>			
<b>Budget Assainissement : Situation financière à fin de l'année</b>			
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	126 950,98	107 020,29	-19 930,69
Exploitation	240 965,36	297 894,41	56 929,05
<i>RAR investissement au 31/12/2020</i>	<i>70 000,00</i>		<i>-70 000,00</i>
<b>Report de l'exercice 2019</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement		858 888,92	858 888,92
Exploitation		375 329,62	375 329,62
<b>Résultat Cumulé à fin 2020 (avec report et RAR à fin 2020)</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	196 950,98	965 909,21	768 958,23
Exploitation	240 965,36	673 224,03	432 258,67
<b>Total Cumulé</b>	<b>437 916,34</b>	<b>1 639 133,24</b>	<b>1 201 216,90</b>



Daniel RUFFAT : « Le résultat de clôture de la section d'exploitation pour 2020 fait apparaître un solde d'exécution positif de 56 929€. Par rapport à 2019, les recettes qui s'élèvent à 297 894€ ont baissé de 6,53%, tandis que les dépenses d'un montant de 240 965€ n'ont baissé que de 2,68%. En investissement, la seule dépense financière de 65 924€, enregistrée au compte 16, correspond au remboursement en capital de la dette ; en recettes on a encaissé, au titre de fonds de compensation de la TVA, la somme de 2 785€, ce qui nous donne un besoin de financement pour cette section de 62 139€, à prélever en section d'exploitation. Le solde d'exécution du service est de 1 271 216€ au 31 décembre 2020.

*J'attire votre attention sur les dépenses d'exploitation de cet exercice ; elles s'élèvent donc à 240 965€, soit le double de celles de 2015 (119 896€), date à laquelle on a pris la décision d'augmenter le prix de la redevance, dû à la prévision de cet accroissement des charges que nous avons anticipé, dû à la nouvelle station. Nous avons vu juste et je veux saluer l'excellent travail de prospective réalisé par nos services financiers ».*

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le compte administratif du budget annexe d'assainissement est adopté à la majorité :

(Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 4)

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2020 budget principal**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ..... 523 238.87,65
- un déficit de fonctionnement cumulé de .....

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget principal comme suit :

(Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 4),

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2020			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	2400500.00	1521894.10	546000.00
RECETTES	2400500.00	1537133.89	570000.00
RESULTAT CUMULE		15239.79	24000.00
BESOIN DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) - Euros	
Solde Disponible - Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) - Euros	<b>523238.87</b>
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

• **Affectation du résultat de fonctionnement 2020 annexe d'assainissement**

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RUFFAT,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.*

*Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :*

*- un excédent de fonctionnement cumulé de ..... 432 258,67*

*- un déficit de fonctionnement cumulé de .....*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe d'assainissement comme suit :*

*(Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4),*

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2020			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	1 028 219.00	126950.98	70000.00
RECETTES	1 028 219.00	965909.21	0.00
RESULTAT CUMULE		838958.23	-70000.00
BESOIN DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) - Euros	
Solde Disponible - Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) - Euros	<b>432 258.67</b>
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

**3. Votes budget Principal et budget Annexe d'Assainissement 2021****Budget Principal (synthèse)**

Résultat Cumulé à fin 2020 (avec report et RAR à fin 2020)				
Montants en euros	Dépenses sans RAR	Recettes sans RAR	Besoins (-). Excédent (+) sans RAR	Besoins (-). Excédent (+) avec RAR
Investissement	1 521 894	1 537 134	15 240	39 240
Fonctionnement	3 876 054	4 801 334	925 280	523 239
<b>Total Cumulé</b>	<b>5 397 948</b>	<b>6 338 468</b>	<b>940 519</b>	<b>562 479</b>

Budget 2021				Report 2020
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	1 995 072	1 955 832	(39 240)	39 240
Fonctionnement	2 429 082	1 905 843	(523 239)	523 239

*Pierre BODIN : « Pouvez-vous m'apporter des précisions concernant des augmentations de montant sur certains postes par rapport à l'année dernière, notamment les charges à caractère générales, les prestations de services, et « autres bâtiments publics » ? »*

*Thierry MARCHAND et Lakhdar BENSİKADDOUR : « Concernant les charges à caractère générales nous devons prendre en compte les charges de fonctionnement liées à la mise en service de l'extension de l'école, ainsi qu'une raison de prudence liée à la crise sanitaire.*

*Concernant les charges le poste prestations de services, nous avons une augmentation des effectifs à l'école ce qui génère des charges de facturations supplémentaires. Nous espérons rester aux alentours des 190 000€ mais nous gardons tout de même une réserve ; ce poste inclus également une augmentation du tonnage au niveau des déchets verts ; ainsi qu'une bascule comptable de compte à compte. Les prestations de services fluctuent toujours selon les exercices. L'augmentation du poste « autres bâtiments publics » est liée à des travaux à l'école de musique par la finalisation des changements des sols, réfection de la toiture d'une salle associative, ainsi qu'à une rénovation du centre de loisirs. En effet, il est devenu nécessaire d'effectuer une rénovation du centre de loisirs malgré que cette compétence soit intercommunale. Les travaux commenceront cet été, le centre de loisirs sera transféré dans l'école durant les travaux ».*

*Daniel RUFFAT : « Nous vous présentons un budget de 2,5 millions d'€ en fonctionnement et de la même somme en investissement. C'est un budget ambitieux avec un programme de travaux important : l'atelier, l'avenue René Cassin, l'acquisition de la maison centre, le court de tennis, les bâtiments administratifs.*

*Il vous est proposé sans augmentation des taux d'imposition, avec une aide aux associations conséquentes de 35 000€.*

*Au niveau des recettes on note une augmentation de l'ordre de 70 000€ sur le poste de la fiscalité. Elle provient de la variation de la masse physique imposable, c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux habitants, qui sont de nouveaux contribuables »*

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget principal 2021 à la majorité :

(Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4),

### **Budget annexe d'assainissement (synthèse)**

<b>Résultat Cumulé à fin 2020 (avec report et RAR à fin 2020)</b>				
<b>Montants en euros</b>	<b>Dépenses sans RAR</b>	<b>Recettes sans RAR</b>	<b>Besoins (-). Excédent (+) sans RAR</b>	<b>Besoins (-). Excédent (+) avec RAR</b>
Investissement	126 951	965 909	838 958	768 958
Exploitation	240 965	673 224	432 259	432 259
<b>Total Cumulé</b>	<b>367 916</b>	<b>1 639 133</b>	<b>1 271 217</b>	<b>1 201 217</b>

<b>Budget 2021</b>				<b>Report 2020</b>
<b>Montants en euros</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Besoins (-). Excédent (+)</b>	<b>Besoins (-). Excédent (+)</b>
Investissement	1 050 718	281 759	(768 959)	768 958
Exploitation	770 659	338 400	(432 259)	432 259
<b>Total Cumulé</b>	<b>1 821 377</b>	<b>620 159</b>	<b>(1 201 218)</b>	<b>1 201 217</b>

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget annexe d'assainissement 2021 à la majorité :

(Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4),

#### **4. Vote des taux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'établit en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement à 2 429 082 €uros,
- pour la section d'investissement à 2 541 072 €uros.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la cotisation foncière des entreprises pour les communes qui en perçoivent.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) perçues sur leur territoire. Pour le Département de la Haute-Garonne le taux appliqué est celui de 2020, soit 21,90% (TFPB) et pour la commune le taux voté en juillet 2020 est de 21,42% (TFPB), soit un total dit « taux de référence » de 43,32% à compter de 2021.

Le budget primitif pour l'année 2021 est élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux des taxes communales au même niveau que ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme et de fixer les taux de fiscalité directe pour 2021 comme suit :

→ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,32%

Etant précisé que ce taux de référence tient compte d'une part du taux communal de 21,42% qui reste inchangé par rapport à 2020 et d'autre part du taux départemental 2020 de 21,90%

→ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,70%

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter pour 2021 les taux suivants à la majorité :

(Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2),

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,32%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,70%

## **5. Communauté de Communes des Terres du Lauragais : Approbation du projet de pacte de gouvernance 2020-2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le conseil de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance 2020-2026 par délibération du 22 septembre 2020.

Ce pacte a fait l'objet de discussion, d'échanges et de débat lors de la conférence des maires du 18 décembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 9 février 2021 par laquelle l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a présenté le pacte de gouvernance 2020-2026 et donne lecture du projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

- D'approuver le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,*
- D'autoriser Monsieur Maire à signer tous documents relatifs à cette décision,*

## **6. Questions diverses**

### **Sécurité Routière**

*Pierre BODIN : « Pouvez-vous nous donner des informations concernant les actions prévues pour améliorer la sécurité routière sur la commune :*

- pour ralentir les voitures, en particulier avenue René Cassin et avenue Joseph Huc. J'avais compris qu'il était question de créer des ronds-points.*
- empêcher les voitures de se garer sur les pistes cyclables, créer des trottoirs en particulier pour les enfants qui rejoignent l'abri bus, modifier les descentes de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes des bébés etc...*
- autres*

*Existe-t-il un budget et calendrier prévisionnel sur le sujet ? »*

*Didier CAZENEUVE : « Avenue René Cassin : les études sont en cours pour réaliser la prolongation des trottoirs jusqu'au rond-point de la Palenque. Nous travaillons avec l'intercommunalité pour finaliser le projet d'un point de vue technique et financier. Notre objectif est de démarrer les travaux cette année.*

*Avenue Joseph Huc : une esquisse existe sur ce projet dont l'objectif est de « casser » la vitesse depuis le stade Marie Cesses en allant vers le village. Le premier artifice consiste à créer un rond-point au niveau du lotissement « La Lauragaise ». Le second consiste à installer un tourne à gauche ou un plateau traversant au niveau de l'entrée du lotissement de « La Bourdette ». Le calendrier sera calé sur l'ensemble immobilier situé face à la halle. Le but est d'attendre la fin de ces travaux avant de lancer la réfection de l'avenue. »*

### **Point associatif**

*Florian ESCRIEUT réalise une synthèse des mesures sanitaires pour les associations liées à la crise sanitaire et indique qu'une consultation auprès de toutes les associations a été réalisée notamment afin de connaître leur situation liée à la crise sanitaire.*

### **Contrat de territoire – Terres du Lauragais**

*Florian ESCRIEUT : « Je vous informe de la mise en place d'un contrat de territoire-lecture à l'échelle de la Communauté de Communes Terres du Lauragais, qui implique l'installation d'un Comité de Pilotage. Le comité de pilotage définit les grandes orientations du Contrat territoire-lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers, et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation. Le comité de pilotage définit les conditions d'éligibilité des projets qui seront retenus.*

*Le comité de pilotage est composé :*

- *du Directeur régional des affaires culturelles ou de son représentant*
- *du Président de la Communauté de Communes ou sa représentante, la vice-présidente en charge de la Culture*
- *du président du Département ou son représentant le président de la Médiathèque Départementale*
- *d'un.e représentant.e élu.e des communes de moins de 1000 habitants dotées d'une bibliothèque ou médiathèque*
- *d'un.e représentant.e élu.e des communes entre 1000 et 2000 habitants dotées d'une bibliothèque ou médiathèque*
- *d'un.e représentant.e élu.e des communes entre 2000 et 5000 habitants dotées d'une bibliothèque ou médiathèque*
- *la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais*
- *de la cheffe de projet*

*Pourront être associé ponctuellement, en tant que besoin, des partenaires associatifs ainsi que des professionnels du livre*

*Je vous informe que j'enverrai prochainement ma candidature à ce Comité de pilotage pour la strate de communes entre 1000 et 2000 habitants, dont fait partie Sainte-Foy d'Aigrefeuille et je demande à Monsieur BODIN de bien vouloir appuyer ma candidature auprès de Terres du Lauragais ».*

*Le maire clôture la séance à 20h48*